

DE L'INTERDISCIPLINARITE; LE CAS DE LA LINGUISTIQUE AVEC D'AUTRES DISCIPLINES

Boujghagh HASSAN¹
Universite ibn Zohr, Agadir, Maroc

Abstract: *Although academic knowledge, especially that from the 20th century, is known for a great specialization and disciplinary proliferation, today the trend of research in the humanities (but also in the natural sciences) seems to favour the path of interdisciplinarity. In this study, our objective is to identify the interferences or links that may exist between some disciplines in the social sciences and humanities. To this end, we have taken as an illustration on the one hand the link between linguistics and sociology, and on the other hand linguistics and law. With regard to the sociology-linguistics relationship, we have shown that a number of concepts such as “representation” or “urbanization” have drawn from the first; and with regard to the linguistics-law relationship, we have shown that the use of the sub-disciplines of linguistics (phonetics, lexicology or sociolinguistics) can be very useful in the legal field.*

Keywords: *interferences, interdisciplinarity, linguistics, sociolinguistics.*

1. INTRODUCTION

On connaît l'importance de la philosophie mère de toutes les sciences. Celle-ci signifie en grec « l'amour ou la quête de la sagesse » et la sagesse désignait bien sûr l'ensemble du savoir rationnel non seulement chez les Grecs mais aussi dans les langues modernes. Les premières tentatives d'une pensée scientifique chez les savants grecs, ne faisaient pas vraiment de distinction, telle qu'on la connaît aujourd'hui, entre différentes disciplines. Ainsi, après une longue période où la philosophie englobait en quelque sorte tous les savoirs, l'époque moderne va connaître un foisonnement de disciplines.

Néanmoins, la tendance aujourd'hui dans les recherches en sciences humaines semble privilégier la voie de l'interdisciplinarité, car comme le souligne Dubar (2007: 31), « il faut apprendre à se lire, parfois à se citer, souvent à s'écouter ».

Notre objectif dans ce travail est de vérifier les interconnexions ou les liens qui existeraient entre quelques disciplines des sciences humaines apparemment éloignées l'une de l'autre. Pour ce faire nous prendrons comme exemples le lien qui existe entre la linguistique et la sociologie d'une part et la linguistique et le droit d'autre part.

¹ psymantis@gmail.com

2. SOCIOLOGIE / LINGUISTIQUE

Il est vrai qu'il serait difficile sinon impossible d'exiger d'un sociologue s'intéressant de temps à autre aux phénomènes langagiers d'être un spécialiste chevronné de la linguistique. De même qu'il serait insensé de demander au linguiste qui prend en considération la dimension sociale du langage de maîtriser avec aisance le savoir relatif au domaine de la sociologie. Cependant, comme le suggère certains chercheurs, « souvent les textes de la sociolinguistique ou de sociologie du langage gagnent à expliciter les conceptions que les linguistes ont du rapport entre parole et langue. Et les sociologues entre individuel et collectif. Tant il est plus facile de collaborer au sein d'un même paradigme qu'entre paradigmes différents. C'est pourquoi connaître les paradigmes de l'autre permet souvent d'y reconnaître les siens » (Dubar 2007: 31).

Pour rendre compte de l'interdisciplinarité, force est de constater que la sociologie et la linguistique (ou plus exactement la sociolinguistique) ont en commun un ensemble de méthodes, de concepts ou de notions.

2.1 Notion d'urbanisme

A l'instar d'une sociologie urbaine, il existe une sociolinguistique urbaine. Essayant de comprendre et d'analyser les phénomènes relatifs à l'urbanisme, les sociologues (Marx, Durkheim...) ont vu dans la grande ville le passage de l'homme à la modernité. Pour Weber, qui a consacré un texte entier à la ville « c'est en ville que le capitalisme a vu le jour » (Marchal et Stébé 2010: 48).

De leur côté, les sociolinguistes, considèrent la ville comme un lieu idéal pour étudier les phénomènes de contact des langues. Du fait de l'urbanisation de plus en plus intense et des migrations des populations d'origines différentes, on y rencontre des locuteurs qui débarquent avec leurs langues maternelles, ce qui engendre une situation de plurilinguisme avant de s'assimiler parfois à la langue dominante.

Tandis que la sociologie (Ecole sociologique de Chicago) voit dans la ville, entre autres, un espace où on peut observer un agrégat de populations déracinées, constitué de migrants et d'asociaux, ou encore (comme le fait la sociologie contemporaine) un espace qui affecte non seulement le fonctionnement de l'économie et du marché du travail mais aussi la culture et la création artistique, la sociolinguistique y voit une grande « dévoreuse de langues ». Comme le souligne Calvet (2013) « la ville et en particulier la capitale (...) attire des ruraux ou des provinciaux qui viennent à la fois y gagner leur vie et y perdre en quelques générations leurs langues. De ce point de vue, la linguistique (ou la sociologie urbaine ...) devrait dans l'avenir se pencher sur ces mégapoles, car c'est là que se manifestent le plus de contacts de langues, c'est là que se jouera dans l'avenir à la fois la disparition de langues et l'éventuelle apparition de nouvelles langues » (Calvet 2013: 64).

Aborder donc le terrain urbain ne serait pas possible sans se référer à d'autres champs disciplinaires. Ainsi a-t-on puisé dans la sociologie urbaine notamment pour définir l'urbanisation de la culture urbaine. D'autres notions vont être puisées dans le domaine de la sociologie en général; c'est le cas de la notion de « représentation ».

2.2 « La représentation », une autre notion en commun

La notion de « représentation » proposée pour la première fois par Moscovici dans son ouvrage consacré à l'image de la psychanalyse dans la société française trouve son origine dans les réflexions de Durkheim. Celui-ci distingue entre « représentation collective » et « représentation individuelle ». Il retient la première comme faisant partie de l'objet de la sociologie, la deuxième étant reléguée aux mécanismes psychologiques individuels. La « représentation collective » renvoie à un ensemble de croyances « religieuses » « mythologiques »; et les « représentations individuelles » sont instables, sujettes à variations, elles sont susceptibles de changer d'un individu à l'autre.

Des débats opposeront par la suite en sociologie les tenants de l'approche privilégiant la représentation collective (dont Durkheim) et ceux qui défendent la thèse individualiste qui soutient que c'est l'action de l'individu qui est à la base du social. Pour tenter de dépasser ces débats et contourner le problème posé par la dichotomie individu/société, des tentatives ont été entreprises par quelques sociologues comme Bourdieu (1980) par exemple.

En sociolinguistique, comme cela a été le cas en sociologie, on se retrouve également acculé, pris au piège des dichotomies et des oppositions. Certains ont proposé de dépasser ce clivage entre société et individu et de repenser les dichotomies fondatrices en soulignant que la sociolinguistique est avant tout « une linguistique de terrain » (Boutet 1994: 2-3). Et, pareillement à ce qui s'est passé en sociologie, surgit une sociolinguistique critique vis-à-vis de l'opposition Individu / société en adoptant une perspective praxéologique puisée dans les démarches ethnométhodologiques (Garfinkel 1966).

Les méthodes utilisées en sociolinguistique pour rendre compte de cette notion de représentation sont ainsi diverses et de plus en plus empruntées à la sociologie. Les « attitudes linguistiques » et donc les « représentations » de la langue et ses diverses variations font partie des préoccupations des sociolinguistes. Qu'elle centre ses intérêts sur les réactions des usagers envers tel ou tel fait linguistique, qu'elle s'intéresse aux stéréotypes (comme le fait Labov) ou qu'elle analyse le phénomène de langues en contact et son incidence sur l'évolution de ces langues, la sociolinguistique est inséparablement une linguistique des usages sociaux de la/les langues et des usages sociaux de/des langues et des représentations de cette/ces langues, qui opère à la fois « consensus et conflit » et tente donc d'analyser les dynamiques linguistiques et sociales (Apothéloz 1982).

A cet égard, les réflexions pertinentes de Bourdieu s'avèrent incontournables pour la sociologie. Ce sociologue considère qu'il faut « inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales » (Bourdieu 1982: 136).

En sciences du langage, et surtout en sociolinguistique, le travail sur « les représentations » va s'élargir en prenant en compte les représentations linguistiques et sociolinguistiques ainsi que les attitudes et les jugements sur les langues.

3. LINGUISTIQUE/ DROIT

Nous avons survolé les quelques points de partage entre la sociologie et la linguistique. Les sous-disciplines de cette dernière peuvent même s'avérer considérablement utiles dans le domaine juridique.

En effet, il est de plus en plus fréquent de voir dans les tribunaux des documents sonores ou d'enregistrements émanant de différentes sources et utilisés par les avocats pour défendre leurs clients...C'est dans ce genre de situations que le linguiste peut intervenir en tant qu'expert. Cette intervention du linguiste (phonéticien) avec l'utilisation d'appareils tel que le sonographe, peut se révéler d'un grand secours pour le défendeur ou pour le requérant comme l'affirme C. Tousignant (1990) qui illustre ses propos par des cas où un individu est accusé d'être à l'origine d'une explosion quelconque. L'auteur cite, entre autres, l'exemple d'enregistrements téléphoniques dont la qualité médiocre peut conduire à des situations litigieuses: dans un énoncé tel que « n'oublie pas la bombe... » par exemple où on ignore s'il s'agit de « bombe » ou de « pompe », le phonéticien, à l'aide d'un sonagramme ou même d'un oscillogramme peut lever totalement cette ambiguïté.

« En fait, la difficulté réside ici dans la ressemblance entre un [p] et un [b] autant du point de vue de la réalisation de ce son que de son résultat sonore. La différence entre ces deux sons se limite aux cordes vocales pendant leur production: celles-ci vibrent de façon appréciable pendant un "b" mais très peu pendant un "p". Or cette différence est relativement facile à percevoir sur un sonagramme ou sur un oscillogramme. Les conclusions de l'expert pourraient faire pencher la couronne pour la bombe ou la "pompe" » (Tousignant 1990: 9).

Par ailleurs, grâce aux enregistrements sonores, le linguiste (phonéticien) a la capacité de mesurer l'ampleur de l'intensité sonore (en décibels) et peut de ce fait aider la défense à déterminer le degré d'agressivité d'un accusé. L'accent d'insistance est parmi les éléments prosodiques importants que le phonéticien peut également détecter. Rappelons que l'accent d'insistance concerne la syllabe accentuée dans tel ou tel mot. Ainsi le même énoncé émis avec un accent situé sur l'un ou l'autre de ses termes, pourrait avoir des significations différentes ou des sous-entendus divers. La courbe mélodique recèle en outre, une mine de renseignements sur l'état d'âme du sujet parlant; ses intentions, ses sentiments, la joie, la colère, la déception etc. et tous ces éléments peuvent constituer une aubaine pour le juge, le jury ou, surtout, l'avocat.

La lexicologie aussi n'est pas dépourvue d'utilité dans le domaine juridique en ce sens que le choix des mots utilisé dans un récit litigieux peut exercer une influence avantageuse ou néfaste sur la tournure des événements du procès. Ainsi, l'ambiguïté, le contexte, la synonymie, la polysémie etc., devraient être pris en compte dans le déroulement d'un procès et l'avocat se doit d'être convaincu de la grande importance qu'il y'a à lire dans ses moindres détails un texte de loi et ne jamais négliger les traits sémantiques, situationnels et contextuels.

Effectivement, en milieu juridique l'ambiguïté est susceptible de brouiller le sens de certains termes utilisés puisqu'il n'existe généralement pas de synonymie totale. De façon générale, il est primordial de bien choisir le terme adéquat lorsqu'on veut exprimer une idée quelconque et ce choix est encore plus important lorsqu'il s'agit d'un domaine tel que le milieu juridique. Car les mots qui, en apparence, ont des significations voisines risquent de

présenter des différences sémantiques susceptibles de changer de façon radicale le déroulement d'un procès.

En guise de conclusion, cette intervention dans laquelle notre but a été de dégager quelques traits caractérisant les relations qu'entretient, implicitement ou explicitement, la linguistique avec la sociologie d'une part, et avec le domaine juridique d'autre part, ne prétend à aucune exhaustivité. Bien d'autres disciplines des sciences humaines ayant des affinités avec la linguistique, et bien d'autres notions partagées, méritent amplement d'être étudiées.

BIBLIOGRAPHIE

- APOTHÉLOZ, D. « Attitudes linguistiques; esquisse d'une typologie.» *Tranel*, N°9, Univ. de Neuchâtel, 1982.
- BOURDIEU, P. *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard, 1982.
- BOUTET, J. *Construire le sens*. Berne, Peter Lang, 1995.
- CALVET, J. « La sociolinguistique ». In *Que-Sais-Je*, Paris, PUF, 2013.
- DUBAR, C., « La sociologie face au langage de l'individu. » *Langage et société*, N°121-122, 2007.
- MARCHAL, H., STEBE, J. « La sociologie urbaine. » *Que-sais-Je?*, Paris, PUF, 2010.
- MOSCOVICI, S. *Etudes de la représentation sociale de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2004.
- TOUSIGNANT, Claude. *La linguistique en cours de justice*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990.